



**MAIRIE
DE
SISTERON** 

Département
des Alpes de Haute Provence

**Département des Alpes de Haute-Provence
COMMUNE DE SISTERON**

DMSI .2023-03-15

DECISION DU MAIRE

**CONTRAT DE PRESTATIONS
ACCOMPAGNEMENT AU
DEVELOPPEMENT DES USAGES
NUMERIQUES A L'ECOLE
RESEAU CANOPE**

Le Maire de la Commune de SISTERON,

VU la délibération du Conseil Municipal, n° 2020-03-06-SG du 23 Mai 2020, conférant certaines délégations au Maire, conformément à l'article L. 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales.

CONSIDERANT la proposition du Réseau de Création et d'Accompagnement Pédagogique (CANOPE) pour des prestations d'accompagnement relatives à la mise en œuvre des projets informatiques et numériques à usages pédagogiques et éducatifs auprès des écoles de la commune de Sisteron.

DECIDE

ARTICLE 1 : De signer un contrat de prestations destinées à accompagner le développement des usages numériques à l'école avec le Réseau de Création et d'Accompagnement Pédagogiques (CANOPE) de l'Académie d'Aix-Marseille.

ARTICLE 2 : Durée

Ce contrat est défini pour une durée de deux ans à compter du 01/01/2023 jusqu'au 31/12/2024. La prestation rémunérée selon un forfait annuel globalisé de 2 050,00 € précisé comme suit : - suivi et assistance (5 écoles) : $410 * 5 = 2050$ euros.

ARTICLE 3 : Dit que la dépense est inscrite au Budget Communal.

ARTICLE 5 : la présente décision sera inscrite au registre des délibérations du conseil Municipal.

ARTICLE 6 : Ampliation en sera adressée à Madame la Trésorière, Monsieur le Préfet des Alpes de Haute Provence et au Réseau CANOPE de l'académie d'Aix-Marseille.

Fait à Sisteron, le 13 mars 2023
Le Maire,
D. SPAGNOU

